



Saint Denis, le 1<sup>er</sup> mars 2022

#### Déclaration liminaire du SNES-FSU Réunion

Notre ministre continue son travail de sape du service public d'Education, continue à proférer mensonges sur mensonges sur les médias, refuse de répondre aux questions écrites du Sénat... Il a, la semaine dernière, ajouté aux mensonges, l'indécence en se réjouissant, sur Twitter, du déroulement de la finale de la Ligue des Champions à Paris... suite à la guerre en Ukraine. Devant les réactions qu'il a suscitées, le twitte a été retiré. Le SNES-FSU Réunion apporte tout son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien et au peuple russe qui refusent cette guerre.

La CAPA réunie aujourd'hui examine les recours des rendez-vous de carrière des certifiés. Nous nous étonnons de ce que seul(e)s les titulaires aient reçu convocation et documents à l'encontre de notre règlement intérieur qui prévoit un envoi à tou(te)s les élu(e)s. Cette CAPA se tient dans un contexte difficile après une rentrée 2021 aux conditions de travail toujours plus dégradées dont la crise sanitaire n'a fait que mettre à jour les failles. Les conditions d'enseignement difficiles rendues plus tendues encore par la mise à mal de la continuité pédagogique suite aux contaminations des élèves, l'école restée « ouverte » mais avec des classes vides, le vivier de TZR insuffisant pour pallier les absences des enseignants malades, conséquence de la crise de recrutement et les modalités de remplacement inchangées... Les personnels sont extrêmement affectés par ce contexte.

La CAPA qui se tient ce jour est, à bien des égards, emblématique des conditions dans lesquelles le dialogue social se déroule, depuis qu'a été promulguée la loi dite de Transformation de la Fonction publique. Pour cette CAPA n'est ainsi prévu que l'examen de situations individuelles pour lesquelles des recours ont été formulés. Il n'est donc plus prévu d'examen de l'ensemble des situations, ce qui va à l'encontre de la conception du paritarisme qui présidait à sa création, et qui reste celle du SNES-FSU. Seul l'examen exhaustif des situations permet en effet de s'assurer de l'équité de traitement et du fait que chacun obtient effectivement ce à quoi il a droit. Il est ainsi devenu impossible de défendre les droits de l'ensemble des personnels.

Nous avons déjà signalé combien cette opération, lourde d'enjeux à la fois personnels, professionnels et collectifs, était légitimement attendue par les collègues et que, par là, elle devait être conduite avec cohérence et transparence. Si l'Administration semble entendre le sentiment de déception des personnels, une incompréhension profonde demeure bien présente : l'opération consacre la déconnexion entre les enseignants et leur hiérarchie jusqu'au plus haut niveau. Le malaise, le mal vivre des enseignants qui se voient ignorés et méprisés, le déni du travail fourni et de l'implication au quotidien, tout cela continue de transparaître dans leurs courriers, remarques et demandes, que ce soit exprimé par les enseignants qui ont saisi la CAPA ou par ceux qui n'ont pas été au bout du processus de contestation et resteront avec leur évaluation faussée, leurs rancœurs voire leur colère.

Nous avons déjà alerté sur le fait que dès l'étape sur SIAE, les collègues comprennent que les observations qu'ils ont saisies restent lettre morte et se demandent même si quelqu'un les consulte ! Aucune réponse ne leur est apportée sur le fond : certains demandent légitimement que des items soient révisés mais aucun argument n'est avancé en retour et rien ne bouge. Le constat est accablant et les incompréhensions demeurent, si bien que certains se découragent face à ces procédures complexes dont ils ont le sentiment qu'elles n'aboutiront pas malgré toute l'énergie investie, et se résignent.

Nous alertons de nouveau sur l'écueil majeur et qui persiste : la confusion problématique et inacceptable entre évaluation de la valeur professionnelle et gestion des promotions.

C'est tout particulièrement sensible pour les collègues au 9ème échelon pour ce qui est leur dernier RV de carrière (quand ils en ont eu un) dont l'avis est pérenne.

Pour le SNES-FSU, l'avis final doit être en adéquation avec les avis des évaluateurs primaires. Nous souhaitons donc que cette CAPA corrige les incohérences constatées entre l'évaluation réalisée, les positionnements sur les items de la grille et l'avis final des dossiers étudiés.

Par ailleurs, le SNES-FSU dénonce cette grille de compétences qui va à l'encontre de la réalité de nos pratiques professionnelles où l'enseignant est concepteur de son métier. Le SNES-FSU revendique une évaluation portant sur le cœur de notre métier et non sur des missions périphériques, tout en restant respectueuse de la liberté pédagogique des enseignants.

Le SNES-FSU l'affirme depuis longtemps : la très grande majorité des collègues s'investit pour la réussite de ses élèves avec, pourtant, des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader d'année en année. Cette nouvelle évaluation ne devrait donc pas devenir une source de rancœur et de démobilisation des collègues, ce serait un échec de plus à l'heure où la colère est grande contre l'institution.

Concernant les recours sur l'appréciation finale suite au rendez-vous de carrière, les problèmes déjà dénoncés les années précédentes subsistent : confusion persistante entre l'évaluation et la promotion ; absence de reconnaissance de la qualité du travail et de l'investissement des personnels ; impossibilité, pour les personnels n'ayant pas eu leur rendez-vous de carrière ou ayant une grille incomplète, d'avoir connaissance de leur appréciation et de la contester selon les modalités communes.

Les collègues sont attachés à la reconnaissance de leur investissement et de leur travail. Cette reconnaissance est déjà très largement absente au niveau salarial depuis de trop nombreuses années, et ce n'est pas la prétendue revalorisation prévue par le Gouvernement qui suffira à améliorer la situation. Nous dénonçons l'absence de cette reconnaissance à l'occasion de l'examen de la valeur professionnelle des personnels. Les contingents de promotion ne doivent pas piloter l'évaluation. C'est pour cette raison que le SNES-FSU continue de revendiquer la déconnexion totale entre avancement et évaluation, avec une carrière accélérée pour tous, sur les trois grades, en alignant le rythme de passage d'échelon sur le rythme le plus favorable. De ce point de vue, la mise en œuvre du PPCR a constitué une avancée pour tous les collègues, qui peuvent parcourir la classe normale en 26 ans maximum (contre 30 ans précédemment). Il est profondément regrettable que le Ministère ne soit pas allé au bout de cette logique en déconnectant totalement la carrière et l'évaluation, comme dans d'autres corps de catégorie A que nous côtoyons tous les jours!

Décidément, l'école de la confiance prônée et souhaitée par le Ministre reste un slogan de communication, dépourvu de sens dans le quotidien des collègues et des élus des personnels.

A l'arbitrage sur les appréciations finales des collègues ayant fait un recours vont succéder les opérations d'avancement d'échelon et de promotion à la hors-classe. Nous souhaitons avoir communication du calendrier précis de ces opérations et des modalités d'information aux personnels. Depuis la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction publique et la suppression des prérogatives des instances paritaires sur ces opérations de carrière, les personnels ne peuvent que faire le constat des défaillances de l'Administration dans son devoir d'information : les collègues doivent être informés efficacement de leur avancement accéléré ou à l'ancienneté, ou encore de leur promotion ou non à la hors-classe. Ils doivent également pouvoir comprendre les raisons pour lesquelles ils bénéficient ou non de la promotion (communication des barres). Les attentes sont évidemment les mêmes concernant la promotion à la classe exceptionnelle ou à l'échelon spécial. De même, les collègues ayant postulé à la liste d'aptitude aimeraient savoir quand ils pourront prendre connaissance des avis portés sur leur candidature. Nous souhaitons qu'un calendrier précis pour notre académie soit envoyé à l'ensemble des agents pour toutes les opérations de gestion.

Par ailleurs, concernant les opérations d'avancement pour les échelons automatiques, les retards que subissent les personnels sont inacceptables.

Le Ministère, en CAPN, a attribué plus de 30% d'avis Excellent pour le 3ème rendez-vous de carrière. Nous demandons à ce qu'il en soit de même dans notre académie.

A ce titre, nous rappelons qu'au moment de la mise en place de PPCR, seuls 10% d'avis Excellent pouvaient être attribués lors du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière. Depuis 2020, nous sommes passés à 30%. Nous demandons à ce qu'un dispositif soit mis en place afin qu'aucun(e) collègue ayant eu un rendez-vous de carrière les premières années de PPCR ne soit lésé(e).

Merci pour votre attention